

Le champ de l'Alsacien

Autor(en): **Mario, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1899)**

Heft 83

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248964>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et la troisième à Bure. De là s'est formée une triple famille, qui s'est divisée au point que celles de Porrentruy et de Fahy ont fait des alliances, sans avoir eu besoin de dispenses matrimoniales, preuve de l'ancienneté des Guélat dans ce pays.

« Nous descendons de la branche des Guélat de Bure. Pierre fils d'Antoine, a eu de son mariage avec Claudine Faivre de Courtemaiche sa femme, quatre fils nommés *Jean Pierre*, dont la fille unique a épousé Jean Pierre Raccordon, voëble à Alle; *Jean Jacques*, qui a laissé des fils et filles de deux femmes; *Joseph* mon père, dont nous parlerons ci-après, et *Pierre* qui a eu plusieurs enfants mâles et femelles existant encore à Bure, de sa femme Marie Jeanne née Vallat du même lieu. Il y a encore marié de ses quatre filles, l'une à Maurice Guélat, une autre à Jean Pierre Vallat et la troisième à Germain Desseigne: la dernière, nommée Anne est morte dans le célibat — Les trois autres ont laissé chacune beaucoup d'enfants des deux sexes, tous mariés à Bure.

Famille de l'avocat Guélat le jeune

« Joseph Guélat mon père (†) a épousé le 16 novembre 1733, Marie Catherine, fille unique de Jean Georges Quiquerez ancien bourgeois de la ville de Porrentruy. Elle avait eu de son premier mariage avec Jean Jacques Poirré de Chevèze un fils nommé Bêat François Poirré, actuellement encore curé à Courroux depuis 1762; et une fille nommée Marie Marguerite Poirré encore dans le célibat.

« De ce mariage entre le dit Joseph Guélat et Marie Catherine Quiquerez, est née Anne Catherine morte en très bas âge, ensuite François Joseph Guélat le jeune né le 8 octobre 1736, parce qu'il y en a un autre de ce nom, habile chirurgien, actuellement maître bourgeois de la dite ville, fils de feu François Norbert Guélat, et parce qu'il y avait aussi Jean Conrad Guélat avocat, cousin du dit maître bourgeois; c'est pourquoi il se signait *Conrad le jeune*, avocat au conseil aulique de Son Altesse le Prince évêque de Bâle. Enfin, Marie Elisabeth Guélat née le 6 octobre 1738, qui a épousé le 3 août 1765, François Rémi Antoine, actuellement conseiller au magistrat de la ville de Porrentruy, de laquelle sont nés entre autres enfants décédés, Joseph, Norbert François, Marie Joseph Louis, François Xavier, en tout cinq fils et une fille nommée Anne Catherine encore vivants.

« L'avocat François Joseph Guélat le jeune, né le huit octobre 1736, a épousé le 2 janvier 1787 Elisabeth née le 11 avril 1759, fille de Pierre François Berberat de Fernet-dessus, confiseur de la cour, et de Rosine née Quellain. Elle a deux frères, l'aîné Pierre Joseph Berberat, prêtre né le 17 octobre 1753, qui a fait son séminaire à Rome, actuellement professeur de philosophie au collège de cette ville de Porren-

* Dans ces temps de barbarie et d'ignorance, on ne faisait que massacrer les vaincus, qui avaient peine à éviter la mort qui les poursuivait de tous côtés.

La serrant dans ses bras, il l'embrassa tendrement et disparut en hâte, la laissant le cœur déchiré, mais cependant pleine de courage, soutenue par la bravoure de sa jeune âme, par son amour pour son mari, ainsi que par son ardente piété.

Fortement trempée par l'existence mêlée de joies, d'angoisses, d'aventures héroïques, de jours brillants aux lendemains néfastes qu'elle menait depuis son mariage avec M. de Lescure, la vaillante jeune femme savait se mettre au niveau des situations les plus périlleuses et les plus difficiles.

Avec cette souplesse particulière aux natures

truy, et Ignace Mathieu Berberat confiseur de la cour né le 1^{er} février 1755, qui a épousé Marie-Anne fille de feu André Theubet maître bourgeois de cette ville; enfin une sœur nommée Anastasie Berberat née le 17 mai 1757 qui a épousé le sieur Joseph L'Hoste secrétaire de la chambre des finances de la cour, et fils d'Ignace L'Hoste du magistrat de cette ville.

« Bêat François Poirré curé à Courroux, né le 7 mars 1729 est mort d'un coup d'apoplexie le 18 mars 1796, et sa sœur Marguerite Poirré née le 1^{er} mars 1732, est décédée dans l'état du célibat le 1^{er} août 1800.

« François Rémi Antoine est mort d'hydropisie le 1^{er} août 1800.

« Joseph son fils aîné, a dit sa première messe en célébrant l'office de la paroisse dans l'église de St-Pierre à Porrentruy le 20 décembre 1789 — Son parrain spirituel a été l'avocat Guélat son oncle, et sa mère spirituelle Marguerite Poirré.

« Norbert François Antoine son fils puiné, a célébré sa première messe par l'office de la paroisse de St-Pierre le dimanche 15 juillet 1792.

« Pierre François Berberat est décédé le 29 avril 1797.

« Rosine Quellain, veuve de Pierre François Berberat est décédée le jeudi 8 mars 1804, autrement le 17 Ventôse an 12, à 5 h. 3/4 du matin dans la maison de son gendre Guélat avoué, et de sa fille Elisabeth Berberat dans la 89^e année de son âge. Elisabeth Guélat veuve de François Rémi Antoine est décédée dimanche 16 octobre de l'an 1808, dans la cure de Charmoille, chez son fils aîné Joseph Antoine curé de la paroisse, et a été enterrée à gauche de l'entrée de la petite porte de l'église, près du mur.

Naissance des enfants de François Joseph Guélat le jeune avocat à Porrentruy et d'Elisabeth née Berberat son épouse, mariés dans l'église des Pères Capucins à Porrentruy, le 2 janvier 1787.

I^o L'an 1788, le 22 jour du mois d'octobre peu avant 9 heures du matin, est née une fille nommée *Marie Rosine*, baptisée le même jour par M. le curé Brochard. Son parrain a été son grand père le sieur Pierre François Berberat, et sa marraine Rosine née Quellain sa grand mère maternelle. Cette enfant a eu la petite vérole à la fin d'août 1793. (†)

Observations.

« L'hiver qui a commencé en cette année 1788 a été le plus rude qu'on ait senti de mémoire d'hommes. La plupart des arbres fruitiers dans les vergers, presque tous les légumes dans les maisons gelèrent. Des hommes sur les routes ont péri du froid. L'année 1789 a été terrible. Les

* Décédée dans le célibat à Porrentruy, le 3 janvier 1872.

d'élite, elle savait jouir avec délices des moments heureux, et accepter, avec le plus ferme courage et la plus chrétienne résignation, les épreuves imposées à sa jeunesse, à son âme sereine et douce. Et, certes, une pareille séparation d'avec un mari qu'elle avait aimé dès l'enfance était l'une des plus grandes qu'elle eût encore dû subir. La jeune femme songeait au moins autant à leur enfant, à leur première-née, que sa nourrice, une paysanne dévouée cachait dans une métairie du Bocage, car c'eût été aux mains de l'ennemi un otage aussi précieux qu'elle-même.

(La suite prochainement).

vivres ont été d'une grande cherté partout. Les révolutions de la France sous le règne de Louis XVI ont commencé au mois de Juin cette année 1789, et se sont répandues dans le Brabant, et dans plusieurs autres provinces.

II^o *Pierre François Joseph Guélat*. — L'an mil sept cent quatre-vingt dix, le 12 février, 10 minutes après 2 heures de la nuit, est né un fils, baptisé l'après-midi par M. Gibotet vicaire, et nommé Pierre François Joseph. Il a eu pour son parrain Pierre François Berberat, et pour sa marraine Rosine Berberat née Quellain, ses grands parents maternels. Au commencement de septembre 1793, il a eu la petite vérole.

Observations.

« L'hiver est fort doux jusqu'à présent dans ce pays; on y a peu de neige, et peu de gelées. La fin a été de même. Les troubles ont commencé à Delémont et se sont répandus dans la ville de Porrentruy, dans l'Ajoie, dans la Montagne, et dans la Prévôté de St-Ursanne.

« Le 20 janvier 1809, il a tiré à la conscription le n^o 45. Craignant avec raison d'être appelé et envoyé à un dépôt militaire désagréable, il s'est volontairement engagé le 24 février dans la 37^e demi-brigade d'infanterie, commandée par le général Molitor, et est parti le 9 mars 1809 pour Belfort, avec le jeune Vermesse, où il a trouvé le colonel du régiment du nom de Gauthier qui l'a fort accueilli — Nous verrons ci-après ce qui lui est arrivé.

« Dans la bataille qui a eu lieu pendant 48 heures au passage du Danube, à trois lieues au delà de Vienne contre les Autrichiens, le 21 au 22 mai 1809, il reçut un coup de feu à la main gauche, qui l'a mis hors de combat. Arrivé au faubourg de Léopoldstadt à Vienne, pour se faire panser, il a fallu lui faire une incision dans la main gauche jusqu'au poignet, pour arracher une partie de la balle, qui était profondément enfoncée.

« On croit qu'il en perdra l'usage de trois doigts. Néanmoins il travaille au bureau du commandant de la place au dit faubourg, où il est employé. A la sollicitation de son colonel, il a rejoint son régiment, et dans la suite il a été envoyé à Besançon avec son frère Bêat, sous le spécieux prétexte de remonter le régiment presque totalement détruit. Sa blessure l'ayant privé de l'usage de sa main gauche le général Marulaz commandant de Besançon le fit partir pour entrer en qualité de caporal aux vétérans de Paris, où se trouvant harrassé de fatigue, et ne pouvant obtenir de congé, bien moins encore de pension qu'en cédant tout son pécunium et ce qui lui était dû de la caisse, à l'avidité de ses insatiables chefs, il en fit le sacrifice et se retira avec un congé absolu.

III^o *Bêat François Martial Guélat*. L'an 1791, le 30 juin peu avant 10 heures du matin, est né un fils, baptisé le même jour à 4 1/2 heures, par M. Gibotet, vicaire de la paroisse, et nommé Bêat François Martial. Il a eu pour parrain son oncle utérin Bêat François Poirré prêtre, curé à Courroux village situé près de Delémont, lequel a été représenté par Pierre François Berberat, et pour sa marraine Rosine Berberat née Quellain sa grand-mère maternelle. Au commencement de septembre 1793, il a eu la petite vérole.

(La fin au prochain numéro).

Le champ de l'Alsacien

Johann Proutmaker, qui avait vécu plusieurs années en France, comme colporteur, connais-

sait à fond tous les départements frontalières, du Doubs jusqu'aux Ardennes, ce qui lui permit, pendant la guerre de 1870, de rendre de signalés services à l'armée prussienne en qualité d'espion.

On ne s'était pas méfié de lui, car on le croyait Alsacien, ainsi qu'il l'affirmait chaque fois que l'occasion lui en était offerte, et sa présence sur le territoire français ne paraissait pas suspecte au moment des hostilités.

C'est lui qui, la nuit, armé d'une cognée, marquait les arbres des forêts pour indiquer aux éclaireurs de l'armée allemande le chemin qu'ils devaient suivre pour surprendre les avant-postes de nos troupes ; lui qui signalait les convois de ravitaillement et de munitions à la cavalerie prussienne qui fondait dessus et s'en emparait ; lui qui fournissait aux officiers de Frédéric-Charles l'état de fortune et des ressources de chaque localité sur lequel l'ennemi impitoyable basait le chiffre de ses formidables réquisitions.

Tant de services méritaient une récompense, et, le traité de Francfort signé, Proutmaker réclama ce qui lui était dû.

On lui avait promis de lui accorder ce qu'il voudrait, et c'est au Statthalter d'Alsace-Lorraine, devant qui il fut appelé, qu'il exprima ses désirs.

— Je ne demande, dit-il, que la ferme des Cygnes, près de Mulhouse.

Cette ferme appartenait à un des nôtres, à Francis Robert, un vieux brave.

Il avait épousé une Alsacienne qui la lui avait apportée en dot.

C'était la plus riche ferme des environs de Mulhouse ; sans compter les bois dont les coupes décennales rapportaient cinquante mille francs chacune, le produit de ses vergers abondants et de ses champs immenses semés d'orge, de seigle, de blé, de houblon et de luzerne, était évalué à cinq mille écus, bon an mal an.

Mais Francis Robert n'était pas seulement un des plus riches propriétaires d'Alsace, il était surtout un des Français les plus patriotes, détestant par-dessus tout les Prussiens et les Allemands. Aussi, bien que son âge l'eût dispensé de prendre les armes, il fut un des premiers à s'engager lorsque le clairon sonna l'ouverture des hostilités.

Une vieille haine existait entre Francis Robert et Johann Proutmaker.

En 1865, Robert avait fait condamner le Prussien à trois mois de prison pour escroquerie, car celui-ci avait détourné une somme de cinq cents francs, que Robert lui avait confiée pour payer ses impositions ; Proutmaker avait juré de se venger.

Après la guerre, Francis Robert ne voulut pas opter pour la nationalité allemande. Il déclara au bourgmestre, devant lequel il comparut, qu'il entendait rester Français, et qu'il allait s'établir en France, dès qu'il aurait vendu la ferme des Cygnes.

Alors, à l'instigation de Proutmaker, on engloba le malheureux dans un complot contre la sûreté de l'Empire, on le condamna à dix ans de forteresse et ses biens furent confisqués.

La ferme des Cygnes fut donnée à l'espion, et la femme et les enfants du patriote durent venir, misérables, se faire inscrire au bureau de bienfaisance de Belfort, que la cupidité prussienne n'avait pu arracher à la France.

Les dix années de condamnation s'écoulèrent lentement, vieillissant le pauvre Francis de plus du double, si bien que sa femme et ses enfants eux-mêmes ne le reconnurent plus, le soir où il leur revint.

Il sut alors ce qui s'était passé.

Il apprit que sa ferme avait été donnée à l'infâme qui avait espionné nos troupes et renseigné les Prussiens, comme prix de ses honneux services, et un souffle de colère et de ven-

geance gronda en lui.

Mais, que pouvait-il faire ?

Il était contraint d'assister de loin, car le sol germanisé lui était interdit, au triomphe de son ennemi, et il n'avait qu'à attendre, en dévorant sa haine, le jour impatientement désiré de la revanche.

Non, cela ne lui suffisait pas.

Une nuit, Francis Robert partit, sans dire aux siens où il allait.

Il franchit la frontière sans être vu et il parvint, sans être arrêté, jusqu'à Mulhouse.

Il se cacha dans les bois et, au petit jour, il reconnut les champs où il avait vécu si heureux, la ferme où sa femme et ses enfants étaient nés, la magnifique propriété qui lui avait été volée pour enrichir son odieux ennemi.

C'était le moment des semailles.

Les ouvriers matinaux parcouraient les champs, un sac attaché à la ceinture, et jetaient à pleines mains les graines que la terre féconde devait rendre dans quelques mois au centuple.

Pendant toute la journée, caché dans les taillis, Francis Robert les vit travailler, se rappelant le temps heureux où ces champs étaient français et constituaient sa fortune. Il aurait voulu que la nature elle-même, offensée de l'infâme injustice commise, se refusât à nourrir et à enrichir le spoliateur, que le ciel vengeur fit périr sous la grêle et le fleuve débordé, les récoltes destinées au Prussien !

Les imprécations les plus terribles grondaient en son âme.

Il attendit ainsi jusqu'à la nuit suivante.

Alors, dès que les ombres eurent enveloppé la campagne déserte, Francis Robert sortit du bois où il s'était caché, il gagna les champs et, ouvrant une besace pendue à son épaule, il y puisa des graines dont il s'était muni.

Il marcha dans les terres ensemencées en suivant des sillons bizarres, répandant les graines en des lignes et des contours étranges, les puisant tour à tour dans les trois compartiments qui divisaient l'intérieur de sa besace.

Il parcourut ainsi, semant toujours, un long espace et, lorsque sa besace fut vide, il se tourna, avant de partir, vers la ferme où dormait l'espion, et, le poing menaçant, il cria dans la nuit :

— Nous nous reverrons, misérable !

Les champs verdirent lorsque les neiges de l'hiver furent fondues et que le nouveau soleil du printemps eut revivifié la nature engourdie. Les épis et les boutons levèrent leurs têtes vertes au-dessus des herbes qui pointaient, les récoltes s'annonçaient superbes, cette année-là.

Alors, lorsque commençait à fleurir l'aubépine, Proutmaker fit le tour de sa propriété pour voir lui-même les progrès de ses champs et contempler ses richesses.

La joie cupide élargissait son odieux visage, car il se promettait une année magnifique, et, dans sa satisfaction sans égale, il bénissait sa chance et se félicitait encore d'avoir rendu les méprisables services, origine de sa fortune.

Tout-à-coup ses traits pâlirent, ses yeux ne pouvaient se détacher d'un champ qu'il venait d'apercevoir au revers d'un coteau.

Au milieu des blés verts, une main mystérieuse et vengeresse avait écrit, en lettres tricolores, une menace terrible.

L'espion prussien lisait ces mots, qui se détachaient du luxuriant tapis de verdure et que le soleil éclairait de ses rayons les plus brillants ;

Sol volé à un Français,
France vengée le lui rendra.

Et, tandis que l'infâme, cloué par la stupeur et terrifié par l'épouvante, tremblait de tous ses membres, les bluets, les pâquerettes et les coquelicots agitaient gaiement, sous la brise de

mai, leurs têtes bleues, blanches et rouges, faisaient flotter sur le territoire conquis les magnifiques couleurs de France !

MARC MARIO

Poignée de recettes

Mastic pour la restauration des meubles endommagés, des planchers ou parquets disjoints. — Les meubles en bois, les parquets, les planchers sont exposés à de nombreux accidents, qu'il est plus ou moins difficile de réparer.

Le mastic ci-après est des plus utile pour cet usage.

On fait fondre au bain-marie un fragment de colle de Flandre dans à peu près son poids d'eau, et l'on y incorpore, en remuant vivement, une matière colorante en poudre tamisée, appropriée à la nuance soit du bois, soit du vernis dont il est recouvert.

Ce mastic est appliqué à chaud dans les fentes, trous ou écorchures à faire disparaître. Il devient très dur.

Quand il s'agit de meubles, on le laisse sécher, on le polit après l'avoir égalisé à la lime, s'il en est besoin et l'on y passe un vernis.

Matières colorantes à employer ;

Blanc, blanc d'Espagne, ou craie blanche ;

Jaune, ocre, terre de Siègne ;

Noir, noir de fumée ;

Rouge, minium, sanguine (fer oligiste), vermillon, etc.

* * *

Pavés de verre et pavés d'asphalte. —

Dans plusieurs verreries de France on s'est mis à fabriquer des pavés de verre avec lesquels on a fait des essais de pavage à Genève. Ces pavés s'obtiennent en comprimant fortement du verre ramené par la châteleur à l'état pâteux. La substance ainsi obtenue, connue sous le nom de pierre de verre, a perdu de sa transparence, mais est devenue très résistante au choc. Elle semble devoir donner des résultats favorables.

On s'est mis également à fabriquer chez nous des pavés formés d'un bloc en ciment sur lequel repose une épaisse couche d'asphalte (Pavé Leuba.) Ces pavés, qui ont été employés dernièrement pour le pavage de deux rues à Neuchâtel, forment un revêtement à la fois résistant et élastique sur lequel il fait très bon marcher.

* * *

L'alun contre les hémorrhagies. — Un remède simple et pouvant se trouver facilement sous la main pour arrêter les saignements de nez, et aussi le sang répandu trop abondamment par les coupures ;

Un accident vient-il à se produire, coupures ou hémorrhagies nasales, vous prenez un peu d'alun et vous en saupoudrez la plaie, si c'est une blessure, ou vous prenez la poudre d'alun pour un saignement de nez.

C'est un remède qu'il est facile d'avoir toujours chez soi ; il n'est pas dangereux ; il est prompt à préparer et ses résultats sont rapides.

* * *

Liniment contre les crevasses. — Glycérine, 30 gr., oxyde de zinc, 5 gr., lanoline, 15 gr., salol., 5 gr., menthol, 2 gr.